

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	11 (1923)
Heft:	162
 Artikel:	Lettre d'Amérique
Autor:	Hasnell, Oreola W.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257804

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettre d'Amérique

Les deux questions qui, à l'heure actuelle, préoccupent surtout l'attention des féministes et des femmes organisées sont d'une part, le succès ou l'échec des femmes candidates aux dernières élections parlementaires, et d'autre part la législation intéressant les femmes en voie d'être votée.

Le nombre des femmes candidates aux élections ou aux fonctions d'importance constitue un record dans l'histoire de notre pays. Ainsi la Ligue indépendante du Sud-Dakota portait une femme comme candidate au poste de Gouverneur général, d'autres comme Lieutenants gouverneurs. Vingt-deux femmes se sont présentées aux élections pour la Chambre fédérale des Représentants, quatre pour les élections au Sénat, un grand nombre posèrent leur candidature comme juge de paix, comme suintendantes des Offices d'éducation, etc., etc. si bien que l'on estime à plus de 400 le chiffre des femmes qui manifestèrent de la sorte leur désir d'entrer dans la vie politique.

L'intérêt le plus vif se concentra sur les élections à la Chambre des Représentants. Des vingt-deux candidates, cinq appartenaient au parti républicain, sept au parti démocratique, trois au parti de la prohibition, une au parti agraire, et trois au parti socialiste agricole. On savait d'avance que les représentantes des petits partis n'avaient aucune chance, mais on espérait que les douze candidates des deux grands partis américains seraient toutes élues. Malheureusement, ce ne fut pas le cas, et une seule femme de ce groupe, Mrs. W. Mason Huck (Illinois) fut élue, et encore pour quelques mois seulement afin de remplacer son père dernièrement décédé. De plus, Mrs Alice Roberston, qui avait siégé dans la précédente Chambre des Représentants n'a pas été réélue; aucune femme n'a été nommée Gouverneur d'Etat ni élue au Sénat américain. En revanche, il est vrai, d'autres femmes ont remporté des succès dans la magistrature: c'est ainsi que Mrs. Charles North a été élue juge du Tribunal d'enfants à Clinton (New-York), et que Miss Florence Allen, déjà juge à Cleveland (Ohio), a été portée

peine des travailleuses, sera-t-elle la pierre d'achoppement où le « Trèfle » trébuchera pour ne plus se relever.

Du reste, les ouvrages du « Trèfle » sont si variés qu'il s'en trouve de tous les prix, quoi qu'on en dise. Sait-on que les deux tiers de la recette à la vente de décembre dernier ont été faits avec des objets entre trois et vingt-cinq francs?

La stagnation de l'industrie et du commerce en Suisse, l'élévation du taux des changes ont entravé, ces dernières années, l'expansion de la Société du « Trèfle ». Autrefois, elle a fait dans de nombreuses villes confédérées des ventes qui assuraient l'écoulement du stock et la rentrée des fonds, fonds qui dorment actuellement sous forme de linge de table, de lingerie de femme et d'enfant, d'objets de fantaisie, dans des cartons qui regorgent. En Angleterre, le « Trèfle » a eu de beaux succès, mais, là encore, le chômage, les impôts élevés, les embarras politiques travaillent contre lui.

Qu'adviendra-t-il du « Trèfle » de Genève? L'année en cours nous le dira sans doute. Puis-je dissiper les craintes qui assaillent les personnes qui ont mis à faire marcher cette Association le meilleur de leurs forces et de leur courage! E. P.

N. D. L. R. — Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le « Trèfle », obligé de quitter ses locaux actuels de la rue Saint-Ours, pour s'installer définitivement rue Beauregard, 1, organise avant ce déménagement une vente à grand rabais après inventaire. Nous la recommandons très chaudement à celles de nos lectrices, qui non seulement savent apprécier les belles dentelles, mais qui ont aussi à cœur de soutenir et d'encourager une organisation aussi intéressante d'ent'aide féminine et sociale. Le « Trèfle » a besoin de réaliser ses capitaux immobilisés pour pouvoir continuer à faire travailler ses ouvrières, vraies fées de l'aiguille: qu'on lui pieuse en aide!

à la Cour Suprême de cet Etat, ce poste important étant pour la première fois rempli par une femme. Dans différents Etats à travers tous les États-Unis, un certain nombre de femmes ont été élues aux Législatures ou au Sénat.

Ce n'est donc qu'un recul partiel sur ce que nous espérions. Les raisons en sont sans doute les suivantes: d'abord le vieux préjugé qui subsiste toujours contre les femmes, le fait aussi qu'elles dépensent moins d'argent que les hommes pour leur élection (ceci nous semble militer en leur faveur! Réd.) et aussi celui qu'elles ne sont pas encore parvenues à l'égalité politique complète avec les hommes dans les partis politiques, qui mènent la barque des élections. Le travail qu'elles accomplissent est donc encore en quelque sorte du travail de pionnières, qui s'il ne donne pas de résultats maintenant, leur servira grandement plus tard.

Le plus brillant événement de notre histoire féministe de ces derniers mois a été la prestation de serment de Mrs. Rebecca Felton (Géorgie), élue pour un jour au Sénat des Etats-Unis. Nommée seulement pour remplacer un sénateur en attendant la validation de l'élection de celui-ci, elle ne manqua pas de saisir l'occasion pour prononcer un discours féministe qui eut un grand retentissement.

* * *

Parmi les mesures législatives qui nous intéressent spécialement en ce moment, nous parlerons d'abord de la loi sur le salaire minimum dans le District de Columbia, que la Cour d'appel de ce District a déclarée inconstitutionnelle. Ceci n'est toutefois qu'une mesure passagère répondant à un mouvement d'opinion actuelle contre l'idée du minimum de salaire, et on fait d'ailleurs remarquer que l'Etat d'Orégon possède une loi sur le minimum de salaires pour les femmes et les mineurs, qui n'a jamais été dénoncée comme inconstitutionnelle, ni par la Cour de cet Etat, ni par la Cour Suprême des Etats-Unis, et que ce qui est constitutionnel pour l'un doit l'être aussi pour l'autre! Le fait que la loi sur le salaire minimum dans le District de Columbia avait été signalée comme un modèle dont s'inspirer ailleurs qu'aux Etats-Unis, en matière de législation sociale, n'est pas étranger non plus à l'attitude à son égard des adversaires de la réglementation du travail. Parmi celles qui viennent de prendre la défense de la loi, il faut citer en première ligne, Miss Florence Kelley, secrétaire générale de la Ligue sociale d'acheteurs.

D'autre part, un grand nombre d'organisations féminines mènent actuellement avec un journal féministe de New-York, *the Pictorial Review*, une campagne pour obtenir une loi fédérale sur le mariage et le divorce, qui, à la fois, relèverait le niveau de mariage, et unifierait les différentes lois sur le divorce des 48 Etats des Etats-Unis. Un projet établi par Mrs Edw. Franklin White, avocate générale d'Indiana, et présidente de la Fédération des Clubs féminins, est à l'étude, et sera présenté au Congrès. Ce projet de loi interdit d'accorder une autorisation de mariage à ceux qui en sont mentalement ou physiquement incapables, à ceux qui sont proches parents, et à ceux qui sont de race différente (blancs et noirs, blancs et rouges, blancs et jaunes).¹ Il assure la légitimation de l'enfant né hors mariage quand plus tard les parents se marient, et prévoit le divorce pour les causes suivantes: adultère, mauvais traitements, abandon ou défaut de soutien pendant une année, folie incurable, ou preuve d'avoir commis un crime infamant. Comme toutes les femmes américaines sont touchées directe-

¹ Une disposition qui nous paraît singulièrement étroite, et par cela même dangereuse. (Réd.).

tement par les questions de mariage et de divorce, on pense que des milliers d'entre elles se grouperont pour soutenir cette loi, qui constitue certainement un progrès, et dont l'adoption par le Congrès marquera une étape dans l'histoire du féminisme américain.

Une autre question sur laquelle se concentrent actuellement les forces féminines américaines est la loi fédérale, dite loi Sheppard-Towner, qui protège la maternité et l'enfance. Si cette loi est adoptée, on calcule qu'en imposant chaque habitant des Etats-Unis de deux cents (10 centimes) par an, elle permettra de sauver les vies des 200.000 nouveaux-nés et des 20.000 mères en couches qui meurent inutilement chaque année! Le Congrès des Mères, qui vient de se réunir au milieu de février à Washington, a prouvé d'autre part, par ses travaux et ses études, l'intérêt qui est porté chez nous à la protection de l'enfance. A signaler particulièrement les recherches faites sur l'alimentation des enfants, la possibilité de remplacer dans leur nourriture le lait par la chaux, les statistiques prouvant que, dans 60 grandes villes, le minimum de consommation quotidienne de lait était d'une pinte par enfant.

Enfin, et bien, que la tendance des femmes électrices soit actuellement de se concentrer sur quelques problèmes pour les mener à bien, au lieu de s'éparpiller comme au début sur une foule de sujets, il faut encore mentionner l'intérêt porté à l'hygiène mentale, aux enquêtes faites dans les écoles et auprès des petits délinquants relevant des tribunaux de l'enfance, et qui ont révélé un très grand nombre d'anormaux, irresponsables par conséquent des actes qu'on leur reproche. Mais ceci est surtout intéressant parce que, les femmes tendant bien plus à prévenir qu'à punir, des mesures législatives importantes vont être proposées dans ce sens.

(*Extrait de Jus Suffragii*)

Oreola W. HASKELL

P.-S. — Cet article était écrit quand nous avons reçu la nouvelle qu'une femme vient d'être élue au Congrès : Mrs. Nolan, la veuve de M. Joseph Nolan, membre républicain pour San-Francisco, de la Chambre des Représentants, récemment décédé. Mrs. Nolan, qui remplace son mari, sera donc la seule femme membre du Congrès pendant cette législature. Dans son élection, elle l'a emporté sur six candidats masculins.

Notre Bibliothèque

L'esprit international et l'enseignement de l'histoire, avec préface de H. REVERDIN, professeur de philosophie à l'Université de Genève, secrétaire du Congrès. — II. *L'Education et la Solidarité*, avec un avant-propos d'A. FERRIÈRE, président du Congrès; deux volumes d'études présentées au III^e Congrès international d'éducation morale; Neuchâtel et Paris, 1923. (Delachaux et Niestlé. 2 volumes à 15 fr. de la Collection des actualités pédagogiques.)

Les premiers tirages ayant été en nombre insuffisant pour les congressistes, cette nouvelle édition va mettre à la portée de chacun les travaux d'érudits, de moralistes et de pédagogues éminents qui furent présentés au Congrès de Genève, en août 1922, et dont le Mouvement Féministe a parlé, à sa date déjà.

L'histoire ne doit plus se borner à la seule recherche de la vérité scientifique, mais l'étude du passé, faite avant tout par l'histoire des choses (méthode Diderot) et par l'histoire des progrès de la pensée humaine — on est loin de l'histoire des batailles et des dynasties! — doit préparer un haut idéal moral, national, social et international vers plus de justice, plus de solidarité et de collaboration entre les peuples. Telle est la synthèse des études magistrales et des discussions nourries auxquelles donnèrent lieu les travaux de spécialistes anglais (Gould, Cloddesley Brereton, Grooch), français (Alfred Loisy, Roger Cousinet), allemands (Fr. W. Foerster, Paul Barth, Siegfried

Kawerau), autrichien (O. Ewald), polonais (O. Halecki), hindous, chinois, japonais, italiens, espagnols, etc.

L'éducation morale doit cesser d'être faite par les mots; elle doit résulter d'une série d'actes, être une initiation active à la solidarité de l'école, en vue de l'œuvre civique, sociale et internationale. Les noms les plus réputés qui signent ces travaux-là sont ceux de Sir Baden Powell, le fondateur du scoutisme, de Georges Berrier, directeur de l'Ecole des Roches et de la revue française *l'Education*, de Kerschensteiner, le grand promoteur de l'Ecole active, du Français Paul Bureau, de l'Américain Angelo Patri, des Suisses (F. Zollinger et H. Tobler, etc.

Les études qui portent des noms féminins sont au nombre de 6 sur 37, parmi lesquels surtout ceux de nos compatriotes et collaboratrices, Mme Pieczynska (*L'Education sociale de l'instinct maternal*) et Mme A. Desceudres (*Comment délivrer l'âme des enfants de la puissance de l'argent*). Citons encore Mme Hamalde (Belgique), Mme Giannina Franciosi (Italie), Mme Wegschneider-Ziegler (Allemagne), Miss Eglantyne Jebb (Amérique).

Le moyen de parvenir à cette amélioration sociale et morale, c'est le sacrifice individuel à l'idéal. L'éducation doit donc cesser d'être uniquement un enseignement; elle doit aspirer à être la culture véritable, c'est-à-dire la formation du caractère, de la personnalité, de l'âme. Trop longtemps l'école a dit à l'enfant: « *Tu ne dois pas.* » Elle dira désormais: « *Tu dois* », car l'enseignement de demain est caractérisé par ce seul mot: *servir*. L'éducation morale sera atteinte si les jeunes gens arrivent à la conviction que « le plus haut degré de la force et du bonheur ne sont atteints que par une vie de service » (Sharp). Et l'on ne peut mieux résumer cet idéal moral supérieur — qui fut celui de ce congrès intéressant et reste celui auquel l'éducation doit tendre — qu'en rappelant la belle formule de Vinet (cité par M. Ernest Bovet): « Je veux l'être humain maître de lui-même, afin qu'il soit mieux le serviteur de tous. »

MARGUERITE EVARD.

GERNAINE PROMSY, Dr en médecine et Dr ès sciences: *La responsabilité morale de la femme*. 1 brochure. Edition de l'Entr'Aide Féminine, Marseille, rue Gyptis, 1. Prix: 1 fr.

Sous la couverture grise que nous connaissons bien des publications dues à cette « Union des Femmes marseillaise » qu'est l'Entraide Féminine, nous arrivons cette petite brochure que toutes les féministes comme les éducatrices liront avec profit. Mme Promsy y analyse très clairement la psychologie féminine, différente certes, mais sans lui être inférieure, de la psychologie masculine, les qualités et les défauts intuitifs de chaque sexe se complétant ou se compensant les uns les autres; puis elle relève avec non moins de clairvoyance l'influence du milieu où évolue la femme sur sa mentalité. Et elle conclut par ces paroles pleines d'encouragement à l'action: « Que la femme se risque... qu'elle ose cogner à la porte du réel en ayant en elle cette animation intérieure, qui ne laisse aucune place à la routine, à l'indifférence, au scepticisme. Car c'est dans l'action que la femme prend conscience de sa responsabilité. »

M. F.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

Vu la concurrence d'une importante réunion à Bâle, les 2 et 3 juin prochain, d'une autre Association qui avait déjà retenu la salle du Grand Conseil, le Comité Central a décidé, sur la demande pres-



Dix pour cent d'Ovomaltine

augmentent d'environ 60% la valeur nutritive du lait. L'Ovomaltine constitue l'aliment fortifiant idéal pour les malades, les convalescents, les enfants et les vieillards.

En boîtes
de fr. 2.75 et 5.—

Dr. A. WANDER

En vente partout
S. A. BERNE